

Copie de conservation - Centre de documentation collégiale, disponible sur le serveur Web:
Note1: Les pages blanches ont été laissées, tel que la copie originale en format papier.
Note 1b: La page d'introduction été illisible dans la copie en format papier du CDC.
Note 2: La reconnaissance optique des caractères a été effectuée mais n'est pas validée.
URL = http://www.cdc.qc.ca/pdf/718749_mission_des_cegeps_v8_1967.pdf
Format : 57 pages PDF.

HUITIEME RAPPORT
DE LA
MISSION DES COLLEGES D'ENSEIGNEMENT
GENERAL ET PROFESSIONNEL
AU
MINISTRE DE L'EDUCATION

Québec, le 10 janvier 1969



T A B L E D E S M A T I E R E S

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE	
Organisation du réseau dans Saguenay-Lac St-Jean	3
Rivière-du-Loup	4
Lévis-Lauzon	5
Québec-Mérici (Haute-Ville)	6
Thetford	9
Ste-Anne-de-la-Pocatière	11
Drummondville	12
Montréal-Sud-Ouest	13
Montréal-Est (Scolasticat Central)	16
Laval	17
Québec anglophone (St. Lawrence College)	19
DEUXIEME PARTIE	
Etat de la situation, par région administrative	27
Tableau du réseau, en septembre 1969	49
TROISIEME PARTIE	
L'évolution et le développement du réseau	52
Synthèse des recommandations de la Mission	55

INTRODUCTION

Dans son rapport du 14 mai 1968 au ministre de l'Éducation, la Mission des Collèges d'Enseignement général et professionnel recommandait notamment sa propre dissolution et le transfert de la responsabilité de l'organisation et du développement des collèges à la direction générale de l'Enseignement collégial. Cette recommandation n'a pas été acceptée par les autorités du Ministère qui prolongèrent de six mois le mandat de la Mission. Ces six mois écoulés, la Mission présente son huitième et dernier rapport au ministre.

L'objet de ce rapport a déjà été formulé par le sous-ministre associé responsable de l'enseignement collégial dans une note au ministre, le 10 octobre dernier:

"Ces recommandations seront consignées dans un rapport plus général en deux parties. La première touchant chacun des projets de CEGEP ou d'associations de collèges privés en cours ou en perspective, la deuxième portera sur l'ensemble du réseau des collèges."

Le sous-ministre demandait donc à la Mission d'identifier les centres d'enseignement à créer pour compléter le réseau des collèges, de tracer le portrait de ce réseau et, enfin, de traiter des conditions et des modes d'opération qui lui permettront de se développer harmonieusement.

La structure du présent rapport veut rendre facilement saisissables les deux premiers aspects de ce mandat en les présentant par régions administratives; le troisième aspect n'est qu'effleuré car, comme il est suggéré plus loin, il devra faire partie du mandat d'une commission spéciale créée à cet effet.

La Mission présente donc, dans une première partie, l'état des dossiers des collèges à créer et ses recommandations au sujet de chacun. Elle a tenu compte des décisions prises par le ministre depuis la présentation de son dernier rapport. Dans certains cas, elle se limite à rappeler les avis qu'elle a déjà donnés.

La deuxième partie de ce rapport consiste en une série de huit dossiers régionaux dans lesquels on retrouve, pour chaque région et pour chacun des collèges qui s'y trouve, des données concernant l'inscription 68-69 et 69-70, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations, l'état des équipements et l'éventail des enseignements.

Toutes ces données ont été préparées par le service de l'organisation scolaire de l'enseignement collégial du ministère.

La troisième partie du rapport traite des problèmes relatifs à la coordination des établissements d'enseignement qui sont parties intégrantes du réseau des collèges ou qui y sont associés, et cela, dans le sens indiqué ci-haut.

P R E M I E R E P A R T I E

Projets de CEGEP ou d'associations de collèges privés (1)
en cours ou en perspective (par région administrative)

Région no 1: Bas-St-Laurent - Gaspésie
complet (voir la deuxième partie du rapport)

Région no 2: Saguenay - Lac St-Jean
complet pour le moment (voir la deuxième
partie du rapport)

Note sur l'organisation du réseau des collèges dans cette région.

Dans son rapport de mai dernier, la Mission n'écartait pas la possibilité qu'un troisième collège soit établi dans cette région et retenait comme seul site possible de ce collège, la ville d'Alma; mais elle ajoutait que la création d'une nouvelle corporation ne devrait se faire qu'une fois que les deux collèges existants auront consolidé leur organisation.

Or, Jonquière et Chicoutimi ont atteint en peu de temps une taille moyenne: en septembre 1969, Jonquière inscrira 1800 étudiants et Chicoutimi 2300. L'inscription au niveau secondaire (1967-68) indique que cette croissance continue et qu'elle persistera à ce rythme au cours des toutes prochaines années:

(1) Il semble que l'adoption récente de la Loi de l'enseignement privé provoque, chez plusieurs institutions privées une remise en question de leur orientation future. D'aucunes qui convoitaient un contrat d'association avec un CEGEP ou qui ambitionnaient de devenir elles-mêmes CEGEP voudront peut-être se prévaloir des dispositions de la nouvelle loi.

	<u>8e</u>	<u>9e</u>	<u>10e</u>	<u>11e</u>		
Louis-Hémon	1450	1410	1223	891	=	4997
Lac St-Jean	1648	1329	1053	848	=	4878
Lapointe	1922	1801	1599	1419	=	6741
Saguenay	2470	1905	1738	1432	=	7545

Sans préconiser l'ouverture d'un collège public à Alma dès septembre 1969, la Mission croit que toute planification devra tenir compte d'une telle éventualité à très brève échéance (1971 ou 1972). Le choix de la ville d'Alma comme siège d'un troisième CEGEP s'est d'abord imposé spontanément mais on ne peut écarter, à priori, la candidature de St-Félicien, surtout depuis les études qui ont été préparées l'été dernier par le comité de développement de l'enseignement collégial au Lac St-Jean. Cette planification doit également tenir compte du fait que les inscriptions au niveau collégial se normaliseront à partir de 1974 à 1976 pour ensuite décliner. La Mission n'est pas en mesure d'évaluer l'effet de variables (telles que l'introduction de moyens techniques d'enseignement) sur l'étalement des investissements d'immobilisations dans deux ou trois campus et de leur conjugaison avec le déclin prévu de la clientèle. Un comité est déjà à l'oeuvre dans cette région pour planifier le développement de l'enseignement collégial. En attendant, il faut maintenir le statu quo.

Région no 3: Québec

A) Rivière-du-Loup

Dans son rapport du 14 mai 1968, la Mission recommandait la création d'un CEGEP à Rivière-du-Loup. Au cours de l'été, le ministre obtint la décision de principe du Conseil des Ministres de donner suite à cette recommandation. Les travaux ultérieurs

. . .

exécutés par un comité "ad hoc" indiquent qu'il est possible de mettre en marche ce CEGEP, dès septembre prochain, sans nouvelle construction. Tous les étudiants de niveau collégial peuvent être logés dans les écoles existantes (écoles de métiers et écoles des infirmières). De plus, après certains aménagements dans ces écoles et une fois la clientèle de niveau secondaire installée dans l'école secondaire polyvalente, il est prévu que la construction d'un nouveau pavillon ne sera nécessaire qu'en 1973.

Les études effectuées depuis le 14 mai dernier confirment donc non seulement la nécessité, mais également la possibilité de créer un CEGEP à Rivière-du-Loup pour septembre prochain. La corporation devra toutefois respecter les cheminements indiqués dans le rapport du comité ad hoc et, pour ce faire, recevoir l'assistance particulière du service de l'Organisation scolaire de la DIGEC.

La Mission maintient donc sa recommandation antérieure.

B) Dossier de Lévis-Lauzon

La Mission a déjà présenté ses recommandations au ministre sur ce cas en mai dernier.

Elle maintient ses recommandations:

- a) qu'un collège d'enseignement général et professionnel soit créé à Lauzon;

. . . .

- b) que le site principal et le siège social de ce collège soient situés à l'Institut de technologie de Lauzon;
- c) que les cinq premiers membres du conseil d'administration de ce collège soient nommés au cours de l'automne 1968; (maintenant, hiver 1969)
- d) que ce collège entre en opération en septembre 1969.

N.B. Le Collège de Lévis se dit prêt à collaborer avec le nouveau CEGEP tout en demeurant institution privée, mais les modalités de cette collaboration n'ont pas été déterminées. Quoique la Mission voie certains inconvénients dans l'application d'une telle politique - nombreuses brèches aux unités fondamentales - elle n'est pas opposée à une location temporaire de services.

C) Dossier de Québec-Mérici

La Mission a déjà présenté ses recommandations au ministre sur ce cas en mai dernier.

Elle maintient ces recommandations:

- a) qu'un collège d'enseignement général et professionnel soit créé à Québec-Mérici;
- b) que son siège social et son campus principal soient situés à l'Ecole normale Laval de Mérici;

- c) que les cinq premiers membres du conseil d'administration de ce collège soient nommés au cours de l'automne prochain et qu'au moins une personne soit choisie parmi les représentants du monde maritime; (lire maintenant: hiver 1969)
- d) que ce collège entre en opération en septembre 1969;
- e) que l'Institut de technologie maritime du Québec et l'Institut de Marine de Québec soient intégrés à ce collège;
- f) que les modalités d'intégration de l'enseignement maritime soient définies conjointement par le conseil d'administration du collège et la direction générale de l'Enseignement collégial, de manière à maintenir et développer la qualité de cet enseignement.
- g) que cet enseignement soit dispensé dans des locaux à aménager sur la rive nord en bordure du fleuve, à proximité du collège.

Etat des discussions concernant l'implantation d'un CEGEP dans la haute-ville de Québec

- 1- Les Ursulines et les Jésuites sont favorables à l'implantation d'un CEGEP haute-ville et désirent y collaborer.
- 2- Les Jésuites céderont leurs fonctions d'enseignement collégial au CEGEP et demeureront institution privée de niveau secondaire.
- 3- Le personnel enseignant (collégial) des Jésuites sera trans-

fééré au CEGEP.

- 4- Les Ursulines céderont leurs fonctions d'enseignement de niveau collégial au CEGEP.
- 5- Le personnel enseignant de Mérici sera transféré au CEGEP, y compris les religieuses, puisqu'elles désirent continuer à enseigner.
- 6- L'Ecole normale de Mérici continuera à dispenser la FM pendant deux ans (pour terminer "vieux stock") et davantage, selon les demandes de la direction générale de la Formation des Maîtres.
- 7- Le CEGEP sera logé à Mérici.
- 8- Les Ursulines sont disposées à vendre la totalité des édifices et du terrain du campus Mérici.
- 9- Ce terrain comporte trois parties appartenant à trois corporations distinctes dites Monastère de Mérici, Vieux Monastère et Maison Généralice.
- 10- Les Ursulines veulent connaître les conditions de vente AVANT de "mettre le pied dans l'étrier" du CEGEP.
- 11- Les Ursulines désirent que la vente intervienne le plus rapidement possible.
- 12- Les Jésuites, ayant pris l'option du secondaire, sont également intéressés à ce que tout se règle dans les meilleurs délais.

. . . .

- 13- Il faudra mener les négociations d'achat parallèlement aux travaux du comité d'organisation du CEGEP.
- 14- Le comité d'organisation pourrait déposer son rapport à la mi-avril 1968.
- 15- Les religieuses espèrent que d'ici là, le Ministère convienne avec elles de la vente et de ses conditions, quitte à stipuler une condition suspensive à la création d'un CEGEP.

D) Collège de Thetford

La Mission a déjà présenté ses recommandations au ministre en mai dernier. Elle maintient ses recommandations. En mai dernier, on prévoyait une clientèle de 500 étudiants au niveau collégial en septembre 1968. La décision d'associer le Collège au CEGEP de Sherbrooke n'ayant été prise qu'au cours de l'été, 333 seulement se sont inscrits dont près de 300 en Collège I. Il faut noter que ce nombre ne comprend pas tous les étudiants de niveau collégial qui fréquentent les institutions de Thetford. 600 étudiants sont prévus pour septembre 1969. 360 élèves sont en Secondaire V à la Commission scolaire régionale de l'Amiante, 75 en A-I à l'Ecole normale. 100 en Belles-Lettres au collège de Thetford.

D'autre part, si le collège de Thetford ne peut compter que sur la clientèle provenant du territoire de la Commission scolaire régionale de l'Amiante, il est sûr qu'il n'atteindra

. . . .

jamais une taille imposante. En 1967-68, les inscriptions à cette Commission scolaire régionale se distribuaient ainsi:

<u>8e</u>	<u>9e</u>	<u>10e</u>	<u>11e</u>	
1343	1161	990	863	: 4356

Si l'on compare ces données aux commissions scolaires régionales environnantes, on constate que les bassins sont à peu près équivalents. Aucun ne domine l'autre nettement.

	<u>8e</u>	<u>9e</u>	<u>10e</u>	<u>11e</u>		12e (68-69)
(Saint-Georges) CSR Chaudière	1726	1510	1299	957	: 5492	(589)
(Drummondville) CSR St-François	1670	1337	1139	944	: 5090	(495)
(Victoriaville) CSR Bois-Francs	1635	1540	1005	890	: 5070	(360)

Pour tout dire, si l'on se place du strict point de vue de la mise sur pied d'entités juridiques de taille comparable au reste du réseau, il ne faudrait établir qu'un collège pour le territoire Beauce-Amiante comme pour le secteur Bois-Francs - Saint-François. En ce qui concerne le premier de ces deux territoires, la Mission recommande qu'un CEGEP autonome soit créé à Thetford en septembre 1969. L'association du collège de Thetford au CEGEP de Sherbrooke devrait être dissoute, ce qui n'empêche pas une coordination des options dans les CEGEP d'une aire géographique déterminée ou d'une même région administrative.

Quant au collège Saint-Georges, il devrait songer sérieusement à se faire reconnaître comme institution privée d'intérêt public, aux termes du Bill 56.

E) Dossier de La Pocatière

La décision de créer un collège public à La Pocatière a été prise par le Conseil des Ministres, au cours de l'été dernier. Ce collège aurait un caractère particulier soit par l'origine géographique de sa clientèle, soit par les enseignements qu'il dispenserait. Ce serait, au sein du réseau, un collège à vocation spéciale qui, théoriquement, pourrait ne pas entraver le développement normal des collèges voisins, ceux de Rivière-du-Loup et de Lévis-Lauzon.

Le dossier de consultation préparé par le comité d'organisation n'est pas parvenu à la Mission.

Malgré les solutions d'ordre pratique qui ont pu être suggérées pour régler le cas de l'utilisation du collège de Sainte-Anne, la Mission continue de penser qu'il n'y a pas de place pour un CEGEP entre Lauzon et Rivière-du-Loup.

Un collège privé reconnu d'intérêt public selon les provisions du Bill 56 répondrait mieux aux besoins de la Province et assurerait une meilleure complémentarité au réseau public d'enseignement collégial.

. . .

Région no 4: Trois-Rivières

complet (voir la deuxième partie du rapport)

Région no 5: Cantons de l'Est

Drummondville

Dans une étude concernant le duel Victoriaville-Drummondville, le président de la Mission émettait l'opinion suivante:

"La conclusion qui découle normalement des considérations précédentes, c'est qu'un CEGEP peut être créé à Victoriaville, au cours de l'an prochain, pour être en mesure de fonctionner en 1969-70. Cette conclusion n'entre pas en contradiction avec les recommandations déjà faites par la Mission, à l'effet d'établir un CEGEP à Drummondville plutôt qu'à Victoriaville. Comme dans le cas du litige Rivière-du-Loup - Sainte-Anne, l'existence d'équipement considérable dans un endroit plutôt que dans un autre permet de faire une brèche à la rigueur du raisonnement qui avait conduit la Mission à une conclusion différente, conclusion qui, idéalement, demeure valable." (25/7/68).

Comme on le voit, il s'agissait d'une possibilité seulement et d'une brèche aux principes appliqués jusque là par la Mission; une opinion personnelle du président qui, s'accommodant de la politique d'austérité du Ministère, voulait mettre l'accent sur l'utilisation plus complète des ressources matérielles

. . .

existantes plutôt que de s'en tenir aux critères objectifs d'implantation.

Maintenant qu'une loi-cadre vient protéger sinon assurer l'existence des institutions privées, elles peuvent être mises avantageusement à contribution, pour le plus grand bien du public, sans qu'il y ait danger de gaspillage de ressources.

L'utilisation coûteuse des aménagements physiques d'un territoire en vue de l'implantation d'un CEGEP public devient un critère moins impérieux et nous pouvons revenir sans crainte, à la rigueur des principes qui ont présidé à la création des CEGEP.

C'est pourquoi, la Mission croit préférable de s'en tenir à sa conclusion précédente et de recommander la création d'une corporation à Drummondville plutôt qu'à Victoriaville, en septembre 1969.

Région no 6: Montréal

A) Montréal Sud-Ouest

La Mission a pris contact avec ce secteur de la région métropolitaine de Montréal au cours de l'hiver dernier. A la suite de deux rencontres d'information tenues à Ville La Salle et à Verdun, un comité d'organisation fut constitué, le 21 mars 1968. Le 15 novembre, la Mission rencontrait ce comité sur place et prenait connaissance du rapport qu'il avait préparé.

. . .

a) Bassin de population:

Pointe-Claire, Dorval, Saint-Pierre, Lachine, La Salle,
Ville Emard, Pointe Saint-Charles, Côte Saint-Paul,
(Pierrefonds, Ile Bizard, Roxboro).

Au total: 355,000 habitants

(177,000 hab. de langue française)

(177,000 hab. de langue anglaise) (1)

b) Clientèle scolaire

Au total, 48,000 jeunes francophones sont inscrits
dans les établissements de niveau élémentaire et secondaire
du territoire cette année.

Au niveau secondaire, la distribution se lit comme
suit:

Filles	1997	1573	1379	1511	773
Garçons	1972	1617	1824	1516	914
Total	3969	3190	3203	3027	1687 = 13,389

c) Inscriptions prévisibles au niveau collégial

Le CEGEP de Montréal Sud-Ouest atteindra rapidement une
taille de l'ordre de 3,000 à 3,500 étudiants d'ici quatre ou
cinq ans. A court terme, deux écoles secondaires (Richard à
Verdun et Cavalier de la Salle à Ville La Salle ont inscrit
environ 1,000 élèves en Secondaire IV).

(1) Pour desservir cette population, il est de plus en plus
question d'utiliser MacDonal'd College.

d) Institutions à regrouper

Il n'existe aucune institution qui donne un enseignement de niveau collégial dans ce secteur sauf une école d'infirmières, celle de Verdun.

e) Equipement disponible

L'équipement scolaire disponible est pleinement utilisé par les commissions scolaires - y inclus l'école de métiers de Verdun.

f) Site du collège

Plusieurs sites ont été étudiés. Ils apparaissent sur la carte qui accompagne le mémoire du comité d'organisation. Le comité n'a indiqué aucune préférence particulière. La corporation décidera.

En résumé

- 1- Une forte clientèle scolaire à l'intérieur d'un territoire bien défini.
- 2- Aucune institution d'enseignement collégial (sauf une école d'infirmières). Aucun équipement scolaire disponible.
- 3- Un site à identifier - un CEGEP à bâtir (3 à 4,000 étudiants en 72-73-74).
- 4- A court terme, environ 500 inscriptions au niveau collégial, en septembre 1969.

La Mission recommande

- a) la création d'une corporation de CEGEP responsable de l'organisation de l'enseignement dans le secteur Montréal Sud-Ouest;
- b) que cette corporation prenne les mesures nécessaires pour faciliter l'admission des élèves de ce territoire qui ont terminé avec succès le Secondaire V dans les CEGEP existants de la région de Montréal, dès septembre 1969;
- c) que cette corporation organise son propre campus de manière à dispenser elle-même et sur place l'enseignement collégial aussitôt que possible

B) Montréal-Est

Dans son rapport de mai dernier, la Mission recommandait la création d'une corporation de CEGEP pour le secteur Nord-Est de Montréal. La principale institution de ce secteur, le Scolasticat Central, semblait disposé à ce moment à considérer sérieusement de participer à ce projet. Depuis, le Scolasticat a complété ses travaux de réflexion qui sont consignés dans un mémoire que le directeur général a présenté au ministre, le 6 novembre dernier.

Ce mémoire propose que le Scolasticat maintienne une double fonction:

- a) demeurer institution privée, mais orientée vers l'enseignement collégial à caractère régional et provincial;

- b) développer comme fonction complémentaire son centre d'animation pédagogique et de perfectionnement des enseignants.

Une lettre datée du 19 décembre 1968 et adressée au Ministre de l'Education par le directeur général de l'institution précise ce projet en ces termes:

"Le Scolasticat Central désire offrir ce service public régional (et provincial s'il y a lieu) à titre d'institution privée pour les deux ou trois prochaines années et éventuellement, à titre de CEGEP public si le conseil d'administration et la population le jugent alors à propos.

Quoi qu'il advienne du campus dans trois ans, il reste que les propriétaires et les administrateurs actuels du Scolasticat souhaitent et demandent que celui-ci soit déclaré "institution privée d'intérêt public", selon les termes de la nouvelle loi-cadre des institutions privées d'enseignement (Bill 56)."

La Mission, toujours respectueuse des volontés des institutions, invitées à se regrouper en une corporation publique, ne peut que se rallier à cette décision et recommander de surseoir à la création d'un CECEP proprement dit dans ce secteur.

C) Laval

- a) Dossier du comité d'organisation francophone-Montmorency de Laval.

. . . .

Dans son septième rapport, la Mission recommandait la création d'une Corporation non opérante chargée de bâtir un CEGEP sur l'Ile-Jésus, prêt à recevoir des étudiants vers 1972. La croissance très rapide des inscriptions dans ce secteur justifie cette recommandation qui n'a rien perdu de son actualité. Les statistiques 1967-68 - au niveau secondaire - donnent le tableau suivant:

	<u>8e</u>	<u>9e</u>	<u>10e</u>	<u>11e</u>	<u>Total</u>
Duvernay	1027	887	772	742 =	3428
Maisonneuve	3000	2000	1450	1400 =	7850
Mille-Iles	<u>964</u>	<u>861</u>	<u>854</u>	<u>653 =</u>	<u>3332</u>
Total	4991	3748	3076	2795	14610

On note qu'une poussée très forte se fera sentir au niveau collégial vers 1973. Les collèges limitrophes qui, jusque là, auront absorbé la clientèle provenant de Laval ne pourront vraisemblablement pas répondre à la demande avec les équipements dont ils disposent présentement. Or, l'aménagement progressif d'un campus à Laval permettra d'équilibrer la distribution de la clientèle. Cet aménagement se poursuivra simultanément à la mise en marche des enseignements du collège dans les locaux du Collège Bois-de-Boulogne, qui se dit disposé à assister la corporation Montmorency-Laval.

Par ailleurs, le dossier de consultation a été repris par le comité d'organisation sur demande de la Mission. Un dossier plus complet a été acheminé au cabinet du ministre, en septembre dernier.

D) North Island-Laurentian

Dossier du comité d'organisation anglophone

La Mission a rencontré les membres du comité d'organisation anglophone de Laval en novembre dernier. A ce moment, le comité n'avait pas terminé ses travaux. Il doit remettre son rapport au cours du mois de février prochain. Il n'envisage pas la mise en marche du collège avant septembre 1970.

Région no 7: Outaouais

complet, voir deuxième partie du rapport

Région no 8: Nord-Ouest

complet, voir deuxième partie du rapport

Collège anglophone pour la région de Québec (St. Lawrence College)

I- Le dossier

Le comité d'organisation pour l'établissement d'un CEGEP anglophone à Québec a remis à la Mission des Collèges, au cours du mois de décembre 1968, un dossier contenant tous les renseignements habituellement exigés en pareille circonstance: requête, inventaire des institutions, profil du collège projeté, statistiques du personnel enseignant, prévisions de clientèle et dossier de consultation.

Il est hors de tout doute qu'il faut trouver le plus tôt possible une solution adéquate au problème de l'enseignement collégial pour la population anglophone de la région de Québec.

Les autorités du St. Lawrence College sont prêtes à mettre leur institution à la disposition du ministère de l'Éducation pour en faire un CEGEP aux termes du Bill 21. L'institution est très bien aménagée et suffisante pour recevoir tous les étudiants et le corps professoral est très bien qualifié. Le seul problème qui se pose est celui de la clientèle étudiante: peut-elle justifier la création d'un CEGEP autonome qui pourrait se comparer aux autres collèges et répondre aux exigences de la réforme scolaire? Même en faisant les concessions que commande la situation exceptionnelle de la population anglophone, il est permis d'en douter.

Des études démographiques ont été menées par différents organismes: ministère, comités d'organisation, comités ad hoc, etc. Les résultats sont loin de concorder et il est facile de s'y perdre. La réponse à la question ne peut être donnée par une simple règle de trois: si une population de 2,000,000 nécessite la création de douze CEGEP, une population de 300,000 en nécessite x. La dispersion très grande de la population anglophone est un facteur que l'on ne peut ignorer et il n'est pas entendu d'avance que les quarante-trois étudiants anglophones de Baie-Comeau, pas plus que les 292 de la région du Golfe s'inscriront au CEGEP de Québec.

II- Aire de recrutement du Collège de Québec

Le comité d'organisation du St. Lawrence College a prévu que le nouveau Collège de Québec recruterait ses étudiants de Trois-Rivières aux Iles-de-la-Madeleine, en incluant le Saguenay - Lac St-Jean et la Côte-Nord. Il a divisé ce territoire en 27 régions et a évalué, pour chacune d'elle, le nombre d'étudiants qui pourraient fréquenter le Collège de Québec en 1975-76 en se basant sur les effectifs des 11e années. On arrive ainsi à un total de 1773.

Cette étude a beaucoup de mérite et est probablement exacte si l'on s'en tient aux chiffres absolus. Mais il est irréaliste de penser que ces étudiants, répartis sur un aussi vaste territoire seront tous orientés vers le CEGEP anglophone de Québec. Il sera plus normal de compter sur des CEGEP locaux, comme ceux de Sherbrooke, Chicoutimi, Gaspé pour desservir convenablement les étudiants des régions trop éloignées.

Sans limiter les possibilités de recrutement de ce collège à la seule région métropolitaine de Québec, il est quand même prudent de considérer les chiffres présentés par la direction générale de la Planification, en juillet 1967, avant de s'arrêter sur des prévisions définitives.

Clientèle étudiante des CEGEP pour la population
anglophone de la région de Québec

	Catholiques	Protestants	Total
	<u>CECO</u>	<u>Greater Que.</u>	<u>Collège I, II, III</u>
1967-68	183	112	295
1968-69	253	136	389
1969-70	254	134	388
1970-71	269	135	404
1971-72	273	137	410
1972-73	263	137	400
1973-74	264	153	417
1974-75	262	161	423
1975-76	238	169	407

La direction générale de la Planification avait poursuivi la même étude pour le secteur français en utilisant les mêmes méthodes. Ses prévisions, au moins pour les années directement contrôlables, sont bien au-delà de la réalité: les inscriptions n'atteignant pas 60% de ce qui était prévu. A ce compte, les 407 étudiants qui devraient fréquenter le collège anglophone de Québec en 1975-76, représentent vraiment un maximum.

III- Différentes opinions sur les collèges bilingues

a) Rapport 1967-68 du "Ad Hoc Committee"

Quebec City: CEGEP incomplet

It was recognised that, with the enrollement potential, there was no question of a complete college offering a variety of "heavy" options, and the organizers are aware that arrangements will have to be made for these with other CEGEP in the area.

b) Même rapport que ci-haut mentionné, page 7

1. In an area containing a fully-equipped College, operated by the majority language-group, but having a substantial minority population, capable of producing a College population of, say, 1,000 students, a corporation should be set up for the minority group, to operate an independent College with its own officers and limited plant. This would give the "general" options and those professional options requiring relatively little equipment. For the "heavy" options it would rent services by contract from the majority-language College.

2. In an area containing a fully-equipped College, operated by the majority language-group, and where there is a small minority population, insufficient to warrant the creation of the type of structure examined in 1 above, three possible solutions are recommended:

- a- A certain number of programmes is offered in the minority language, as justified by the interests of the students and the resources of the institution.

In each case a staff member will be indentified as spokesman for the minority group, and will be seated on such councils as might be appropriate to protect the interests of the minority group.

b- No attempt is made to offer courses in the language of the minority group, but residential facilities are made available at the nearest College operated by the minority language-group.

c- A completely integrated institution is created, which seeks to form a genuine spirit of mutual respect by expressly avoiding any form of linguistic "apartheid".

N.B. On accepte donc, dans ce rapport que, pour créer un CEGEP autonome, il faut pouvoir compter sur une population d'environ 1,000 étudiants de niveau collégial.

Pour une minorité de moindre importance - et ce semble être le cas pour la région métropolitaine de Québec - on suggère que des cours offerts par un CEGEP normalement organisé, soient donnés dans la langue de la minorité suivant que l'intérêt des étudiants l'exige et que les ressources du Collège le permettent. Cette solution avait été adoptée sans inconvénients dans les écoles publiques de l'enseignement spécialisé.

IV- Conclusions et recommandations

Le St. Lawrence College est une institution privée disposée à servir de point de départ à un CEGEP public.

Son organisation pédagogique, la qualité de son personnel enseignant et ses aménagements physiques le rendent apte à dispenser l'enseignement collégial, selon les normes du ministère de l'Éducation.

Ses effectifs étudiants assez restreints lui permettent difficilement d'organiser un véritable Collège d'enseignement général et professionnel du type de ceux que nous connaissons.

Même s'il peut attirer des étudiants de la Côte-Nord, de la Gaspésie ou du Saguenay - Lac St-Jean, il reste que sa zone d'attraction et son aire de recrutement se limitent au territoire du grand Québec.

Pour plusieurs années à venir - une dizaine d'années - il semble qu'il lui serait difficile de recruter une population collégiale supérieure à 1,000.

La présence du CEGEP Ste-Foy rend possible une étroite collaboration dans les cadres d'une corporation existante, vivante et progressive.

C'est pourquoi, nous recommandons:

- 1- que la création d'un CEGEP anglophone, dans la ville de Québec soit remise à plus tard, selon que les besoins l'exigeront et que les circonstances le permettront;

- 2- que le comité d'organisation, de concert avec le conseil d'administration du CEGEP Ste-Foy, étudie les modalités de collaboration: institution privée sous contrat; échange de services; annexion pure et simple avec représentation au conseil d'administration;

 - 3- Pour favoriser l'unité d'administration et l'unité pédagogique, pour assurer un plus grand éventail d'options, pour permettre une coordination plus grande entre les systèmes d'éducation des deux groupes ethniques, nous recommandons l'intégration de cette institution au campus du CEGEP Ste-Foy.
-

D E U X I E M E P A R T I E

ETAT ACTUEL DU RESEAU DES COLLEGES

(par régions administratives)

Région no 1: Bas St-Laurent - Gaspésie	28, 29
Région no 2: Saguenay - Lac St-Jean	30, 31
Région no 3: Québec	32, 33
Région no 4: Trois-Rivières	34, 35
Région no 5: Cantons de l'Est	36, 37
Région no 6: Montréal	38, 39, 40, 41, 42, 43
Région no 7: Outaouais	44, 45
Région no 8: Nord-Ouest	46, 47

Cette partie du rapport a été préparée par le service de l'Organisation de l'Enseignement à la DIGEC.

On y retrouve, pour chaque CEGEP en opération:

- 1- les fonctions pédagogiques regroupées
- 2- la capacité place-élève du campus
- 3- les effectifs étudiants en 1968-69, par degré de cours et par orientation
- 4- les prévisions d'étudiants pour 1969-70
- 5- les dépenses d'immobilisations en 1968-69
- 6- le budget d'opérations et le coût-élève, en 1968-69
- 7- les dépenses acceptées, pour résidence, en 1968-69
- 8- les dépenses prévues, pour résidence, en 1969-70

REGION ADMINISTRATIVE NO 1 BAS-ST-LAURENT

CEGEP Fonctions pédagogiques regroupées	Capacité place-élève du campus	EFFECTIFS ETUDIANTS 1968-69								Projections d'Etudiants 1969-70 G & P
		Coll. I		Coll. II		Coll. III	T O T A L			
		G(1)	P(2)	G	P	P	G	P	G & P	
GASPE	1000	227	88	57	72	57	284	217	501	1050
-Séminaire Gaspé										
-E.M. Gaspé										
-E. Infirmières Hôtel-Dieu										
-E. Pêcheries Grande-Rivière										
RIMOUSKI	3000	521	273	338	104	106	859	483	1342	1985
-Sém. St-Germain Rimouski										
-I.T. Rimouski										
-Mon. Ursulines										
-E.N. Tanguay										
<u>Association:</u>										
HAUTERIVE		131	---	70	---	---	201	---	201	200
MATANE.		174	48	80	16	---	254	64	318	400
Total		1053	409	545	192	163	1598	764	2362	3635

(1) Général

(2) Professionnel

REGION ADMINISTRATIVE NO 1 BAS ST-LAURENT (suite)

(1) LEGENDE: x propriétaire + à acquérir - entente à finaliser * non à acquérir	1968-69						RESIDENCES			
	IMMOBILISATIONS EN \$1000			BUDGET D'OPERATIONS		ACCEPTÉES		PREVUES 1969-70		
	Trans- forma- tions	Cons- truc- tion	Equip. Ameub.	Budget total en \$1000	Coût- élève	Lits	Coût en \$1000	Lits	Coût en \$1000	
	(1)									
<u>CEGEP: GASPE</u>	16		150	839	\$1,443	500	2,250			
-Siège social:										
Sém. de Gaspé	+									
-Autre(s) bâtisse(s) utilisée(s):										
E.M. Gaspé	+									
<u>CEGEP: RIMOUSKI</u>	708		400	2200	\$1,217	600	2,700			
-Siège social:										
Sém. de Rimouski	x									
-Autre(s) bâtisse(s) utilisée(s)										
I.T. Rimouski	x									
Total	724		550	3039	\$1,330	1100	4,950			

REGION ADMINISTRATIVE NO 2 SAGUENAY - LAC ST-JEAN

CEGEP Fonctions pédagogiques regroupées	Capacité place-élève du campus	EFFECTIFS ETUDIANTS 1968-69								Prévisions d'étudiants 1969-70
		Coll. I		Coll. II		Coll. III	T O T A L			
		G(1)	P(2)	G	P	P	G	P	G & P	

CHICOUTIMI 2000 537 297 488 262 100 1025 659 1684 2100

- Sém. Chicoutimie
- Ecole Génie
- I.T. Chicoutimi
- I. Familial Bon-Pasteur
- Col. Bon-Pasteur
- E. Commerce Chicoutimi
- E. Inf. Chicoutimi
- E.N. Bon-Pasteur

JONQUIERE 2000 408 421 251 316 212 659 949 1608 1800

- Coll. de Jonquière
- I.T. Jonquière

Total 945 718 739 578 312 1684 1608 3692 3900

(1) LEGENDE: x propriétaire + à acquérir - entente à finaliser * non à acquérir	1968-69					RESIDENCES			
	IMMOBILISATIONS			BUDGET		ACCEPTÉES		PREVUES 1969-70	
	EN \$1000			D'OPERATIONS					
(1)	Trans- forma- tions	Cons- truc- tion	Equip. Ameub.	Budget total en \$1000	Coût- élève	Lits	Coût en \$1000	Lits	Coût en \$1000
<u>CEGEP: JONQUIERE</u>	180		571	2186	\$1,286	400	1800		
-Siège social:									
Col. Clas. Jonquièrre x									
-Autre(s) bâtisse(s) utilisée(s):									
I.T. Jonquièrre *									
<u>CEGEP: CHICOUTIMI</u>	473		427	2612	\$1,411				
-Siège social:									
Sém. de Chicoutimi +									
-Autre(s) bâtisse(s) utilisée(s)									
I.T. Chicoutimi *									
Total	653		998	4798	\$1,348	400	1800		

REGION ADMINISTRATIVE NO 3 QUEBEC

CEGEP Fonctions pédagogiques regroupées	Capacité place-élève du campus	EFFECTIFS ETUDIANTS 1968-69							Prévisions d'étudiants 1969-70	
		Coll. I		Coll. II		T O T A L				
		G(1)	F(2)	G	P	P	G	P		G & P
LIMOULOU	2000	1000	363	360	166	219	1360	748	2108	2800
-Ext. classi. St-Jean-Eudes -I.T. Québec -I. Familial La Ruche -E. Inf. St-François d'Assise -E. Infirmières Enfant-Jésus -E. Infirmières St-Michel Archange										
STE-FOY	2500	693	375	425	152	59	1118	586	1704	2300
-Académie de Québec										
Total		1693	738	785	318	278	2478	1334	3812	5100

(1) LEGENDE: x propriétaire + à acquérir - entente à finaliser * non à acquérir	1968-69					RESIDENCES			
	IMMOBILISATIONS EN \$1000			BUDGET D'OPERATIONS		ACCEPTÉES		PRÉVUES 1969-70	
	Trans- forma- tions	Cons- truc- tion	Equip. Ameub.	Budget total en \$1000	Coût- élève	Lits	Coût en \$1000	Lits	Coût en \$1000
<u>CEGEP: LIMOILOU</u>	362		150	2477	\$1,239			400	1800
-Siège social:									
Col.Clas. St-Jean- Eudes x									
-Autre(s) bâtisse(s) utilisée(s):									
I.T. Québec *									
<u>CEGEP: STE-FOY</u>	53	1100	223	2015	\$1,277				
-Siège social:		art.46							
Académie Québec -									
Total	415	1100	373	4492	\$1,258			400	1800

REGION ADMINISTRATIVE NO 4 TROIS-RIVIERES

CECEP Fonctions pédagogiques regroupées	Capacité place-élève du campus	EFFECTIFS ETUDIANTS 1968-69								Prévisions d'étudiants 1969-70
		Coll. I		Coll. II		Coll. III	T O T A L			
		G(1)	P(2)	G	P	P	G	P	G & P	G & P
SHAWINIGAN	non disponible	339	121	188	193	189	527	503	1030	1450
-Séminaire Ste-Marie -Coll. Univ. Scientifique de Shawinigan -I.T. Shawinigan -E. Infirmiers et Infirmières hôpital Ste-Thérèse										
TROIS-RIVIERES	non disponible	543	675	297	662	---	840	1337	2177	2840
-I.T. Trois-Rivières -I. Papeterie de P.Q. -E. Aide sociale T.R. -Sém. St-Joseph T.R. -Sém. St-Antoine T.R. -Sém. Nicolet -Coll. M. Incarnation T.R. -Coll. N.-D. Assomption Nicolet -E. Infirmières Hôpital St-Joseph T.R. -E.N. M.L. Duplessis T.R. -Centre Etudes Universitaires T.R. Inc.										
Total		882	796	485	855	189	1367	1840	3207	4290

(1) IMMOBILISATIONS à acquérir ou à finaliser & non à acquérir (1)	1968-69			RESIDENCES					
	IMMOBILISATIONS EN \$1000			BUDGET D'OPERATIONS		ACCEPTÉES		PRÉVUES 1969-70	
	Trans- forma- tions	Cons- truc- tion	Equip. Amcub.	Budget total en \$1000	Coût- élève	Lits	Coût en \$1000	Lits	Coût en \$1000
<u>CEGEP: SHAWINIGAN</u>	38		358	1436	\$1,196				
-Siège social:									
-I.T. Ste-Marie									
-Autre(s) bâtisse(s) utilisée(s):									
I.T. Shawinigan *									
<u>CEGEP: TROIS-RIVIERES</u>	130		285	2663	\$1,210			400	1800
-Siège social:									
I.T. Trois-Rivières x									
-Autre(s) bâtisse(s) utilisée(s):									
E.N. Duplessis +									
Total	168		643	4099	\$1,203			400	1800

REGION ADMINISTRATIVE NO 5 CANTONS DE L'EST

CEGEP Fonctions pédagogiques regroupées	Capacité place-élève du campus	EFFECTIFS ETUDIANTS 1968-69								Prévisions d'étudiants 1969-70
		Coll. I		Coll. II		Coll. III	T O T A L			
		G(1)	P(2)	G	P	P	G	P	G & P	
SHERBROOKE	non disponible	568	393	208	262	119	776	774	1550	2100
-I.T. Sherbrooke										
-E.N. Estrie										
-Ecole Aide Sociale Sherbrooke										
-Ecole Infirmières Hôtel-Dieu										
-Ecole Infirmières Hôpital St-Vincent-Paul										
-E.M. Asbestos										
-E.M. Thetford-Mines										
<u>Affiliation:</u>										
GRANBY		135	---	---	---	---	135	---	135	200
THETFORD-MINES		218	65	50	---	---	268	65	333	600
Total		921	458	258	262	119	1179	839	2018	2900

REGION ADMINISTRATIVE NO 5 CANTONS DE L'EST (suite)

(1) LEGENDE: x propriétaire + à acquérir - entente à finaliser * non à acquérir	1968-69					RESIDENCES			
	IMMOBILISATIONS EN \$1000			BUDGET D'OPERATIONS		ACCEPTÉES		PREVUES 1969-70	
	Trans- forma- tions	Cons- truc- tion	Equip. Ameub.	Budget	Coût-	Lits	Coût en \$1000	Lits	Coût en \$1000
				total en \$1000	élève				
(1)									

CEGEP: SHERBROOKE

-Siège social:
E.N. Sherbrooke -
-Autre(s) bâtisse(s)
utilisée(s)
I.T. Sherbrooke +

155 361 2510 \$1,299

REGION ADMINISTRATIVE NO 6 MONTREAL (suite)

CEGEP Fonctions pédagogiques regroupées	Capacité place-élève du campus	EFFECTIFS ETUDIANTS 1968-69								Prévisions d'étudiants 1969-70
		Coll. I		Coll. II		Coll. III	T O T A L			
		G(1)	P(2)	G	P	P	G	P	G & P	
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	2000	255	83	214	---	---	469	83	552	650
-Sém. Valleyfield										
-E.M. Valleyfield										
VIEUX-MONTREAL	6000	1547	1184	263	550	597	1810	2331	4141	4200
-I.T. Montréal										
-E.N. Jacques-Cartier										
-Coll. Mont St-Louis										
-Coll. Ste-Marie										
-E.Inf. Hop. St-Luc										
-E. Beaux-Arts										
-I. Arts appliqués										
-I. Arts graphiques										
<u>Association:</u>										
Coll. Ste-Marie (Vieux-Montréal)		495	---	1170	---	---	1665	---	1665	2300
Total		7995	2762	5632	1324	1164	13627	5250	18877	26000

(1) LÉGENDE: x propriétaire + à acquérir - entente à finaliser * non à acquérir	1968-69				RESIDENCES				
	IMMOBILISATIONS			BUDGET		ACCEPTÉES		PRÉVUES 1969-70	
	EN \$1000			D'OPÉRATIONS					
(1)	Trans- forma- tions	Cons- truc- tion	Equip. Ameub.	Budget total en \$1000	Coût- élève	Lits	Coût en \$1000	Lits	Coût en \$1000
<u>CEGEP: SALABERRY-DE- VALLEYFIELD</u>	320		170	1003	\$1,778				
-Siège social: Sém. Valleyfield +									
-Autre(s) bâtisse(s). utilisée(s): E.M. Valleyfield *									
<u>CEGEP: VIEUX MONTREAL</u>			494	7615	\$1,194				
-Siège social: I.T. Montréal +									
-Autre(s) bâtisse(s) utilisée(s) Mont St-Louis +									
Total	2750	2346	2604	24906	\$1,262				

REGION ADMINISTRATIVE NO 7 QUÉBÉCOIS

CEGEP Fonctions pédagogiques regroupées	Capacité place-élève du campus	EFFECTIFS ETUDIANTS 1968-69								Prévisions d'étudiants 1969-70
		Coll. I		Coll. II		Coll. III	T O T A L			
		G(1)	P(2)	G	P	P	G	P	G & P	

HULL	1000	522	110	175	38	66	697	214	911	1100
------	------	-----	-----	-----	----	----	-----	-----	-----	------

- Coll. Marguerite Youville
- I.T. Hull
- E.N. Hull
- Coll. St-Alexandre
- Coll. Marie-Médiatrice

(1) LEGENDE: x propriétaire † à acquérir - entente à finaliser * non à acquérir	1968-69					RESIDENCES			
	IMMOBILISATIONS			BUDGET		ACCEPTÉES		PRÉVUES 1969-70	
	EN \$1000			D'OPÉRATIONS		Lits	Coût en \$1000	Lits	Coût en \$1000
	Trans- forma- tions	Cons- truc- tion	Equip. Ameub.	Budget total en \$1000	Coût- élève				
(1)									

CEGEP:HULL

-Siège social:

Col. Marguerite
d'Youville

x

-Autre(s) bâtisse(s)

utilisée(s):

I.T. Hull

*

9

314

1367

\$1,519

500

2250

CECEP Fonctions pédagogiques regroupées	Capacité place-élève du campus	EFFECTIFS ETUDIANTS 1968-69							Prévisions d'étudiants 1969-70 G & P	
		Coll. I		Coll. II		Coll. III	T O T A L			
		G(1)	P(2)	G	P	P	G	P		G & P

ROUYN-NORANDA	1000	259	234	228	89	126	487	449	936	1300
---------------	------	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----	------

- Coll. Rouyn
- E.M. Rouyn
- E. Infirmières
Hôpital Youville
- E.N. Notre-Dame-de-Grâce

(1) LEGENDE: x propriétaire † à acquérir - entente à finaliser * non à acquérir	1968-69					RESIDENCES			
	IMMOBILISATIONS			BUDGET		ACCEPTÉES		PRÉVUES 1969-70	
	EN \$1000			D'OPERATIONS					
	Trans- forma- tions	Cons- truc- tion	Equip. Ameub.	Budget total en \$1000	Coût- élève	Lits	Coût en \$1000	Lits	Coût en \$1000
(1)									

<u>CEGEP: ROUYN-NORANDA</u>	75	203	1213	\$1,277	300	1500
-Siège social:						
Col. Classique Rouyn, +						
-Autre(s) bâtisse(s)						
utilisée(s):						
E.M. Rouyn *						

L'évolution des inscriptions dans le Nord-Ouest

Dans une note signée le 4 août 1967 par MM. Beauchemin, Bibeau et Van Der Donckt et remise au ministre Bertrand, au moment où se prenait la décision de fonder un CEGEP dans le Nord-Ouest, on lit le passage suivant:

"Il faut plutôt situer à 1500 l'objectif minimum d'inscription en Collège I et à environ 3000 en Collège I - II - III, pour septembre 1970, à Rouyn."

Or, l'inscription totale prévue pour 1969 au Collège de Rouyn est de l'ordre de 1300 étudiants. Il est peu probable qu'elle soit de 3000, en septembre 1970. C'est pourquoi, avant de songer à créer un deuxième collège dans cette région, il y a lieu de permettre au premier d'atteindre sa taille normale. Cette constatation empêche la Mission de recommander la création d'un second collège.

Le tableau statistique suivant donne la distribution de la clientèle au niveau secondaire en 1967-68:

	<u>8e</u>	<u>9e</u>	<u>10e</u>	<u>11e</u>		<u>Total</u>
CSR du Cuivre (Rouyn)	: 1685	1203	1109	725	:	4720
CSR Lalonde (La Sarre)	: 974	727	518	375	:	2594
CSR Harricana (Amos)	: 1096	794	645	463	:	2998
CSR La Vérendrye (Val d'Or)	: 676	623	703	414	:	2416

RESEAU DES COLLEGES D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

(Septembre 1969)

<u>REGION ADMINISTRATIVE</u>	<u>CEGEP Date de création et inscription</u>	<u>COLLEGE ASSOCIE OU SUCCURSALE Date de création et inscription</u>
1- Bas St-Laurent et Côte-Nord	1- Gaspésie - 1968 1969: 1050	1- Matane (A) 1967 ? 1969: 400
2 CEGEP 2 associés 1969: 3635	2- Rimouski - 1967 1969: 1985	2- Hauterive (A) 1968 1969: 200
2- Saguenay-Lac St-Jean	3- Chicoutimi - 1967 1969: 2100	
2 CEGEP 1969: 3900	4- Jonquière - 1967 1969: 1800	
- Québec	5- Limoilou - 1967 1969: 2800	
7 CEGEP 1 associé 1969: 8800	6- Ste-Foy - 1967 1969: 2300	
	7- Québec-Mérici - 1969 1969: 700	
	8- Lévis-Lauzon - 1969 1969: 600	3- St-Georges Beauce ? Ass.: 1969 1969: 400
	9- Thetford - 1969 (Association 1968) 1969: 600	
	10- Rivière-du-Loup - 1969 1969: 800	
	11- La Pocatière - 1969 ? 1969: 600	
4- Trois-Rivières 3 CEGEP 1 associé 1969: 5690	12- Trois-Rivières - 1968 1969: 2840	4- Victoriaville ? Ass. 1969 1969: 700

REGION ADMINISTRATIVE

CEGEP

Date de création et
inscription

COLLEGE ASSOCIÉ OU

SUCCESSALE

Date de création et
inscription

- 5- Cantons de l'Est
1 CEGEP
1969: 2100
- 13- Shawinigan - 1968
1969: 1450
- 14- Drummondville - 1969
1969: 700
- 15- Sherbrooke - 1968
1969: 2100

N.B. En 1968-69, Thetford est associé à Sherbrooke et Granby en est une succursale. Comme Thetford appartient à la région no 4 et Granby à la région no 6, il vaudrait mieux que leurs relations respectives s'établissent avec des CEGEP de leur propre région.

- 6- Montréal
13 CEGEP
2 non opérants
3 succursales
1 collège associé
1969: 27,700
- 16- Ahuntsic - 1967
1969: 3000
- 17- Bois-de-Boulogne - 1968
1969: 2000
- 18- Edouard-Montpetit - 1967
1969: 2400
- 19- Joliette - 1968
1969: 1200
- 20- Lionel-Groulx - 1967
1969: 2300
- 5- St-Jérôme 1967
1969
- 21- Maisonneuve - 1967
1969: 2000
- 22- Rosemont - 1968
1969: 1300
- 23- St-Hyacinthe - 1968
1969: 1450
- 6- Tracy (S) 1968
- 24- St-Jean - 1968
1969: 1200
- 7- Granby (S) 1968
1969: 200
- 25- St-Laurent - 1968
1969: 2000
- 26- Salaberry-de-Valleyfield - 67
1969: 650

<u>RÉGION ADMINISTRATIVE</u>	<u>CEGEP</u> <u>Date de création et</u> <u>inscription</u>	<u>COLLEGE ASSOCIE OU</u> <u>SUCCURSALE</u> <u>Date de création et</u> <u>inscription</u>		
	27- Vieux-Montréal - 1968 1969: 4200	8- Ste-Marie (A) 1968 1969: 2300		
	28- Dawson - 1968 1969: 1500			
	29- Montréal Sud-Ouest - 1969 en opération en 197...			
	30- Laval - 1969 en opération en 197...			
7- Outaouais 1 CEGEP 1969: 1100	31- Hull - 1967 1969: 1100			
8- Nord-Ouest 1 CEGEP 1 succursale 1969: 1500	32- Rouyn - 1967 1969: 1300	9- <table border="1"><tr><td>Amos (S) 1967</td></tr><tr><td>1969: 200</td></tr></table>	Amos (S) 1967	1969: 200
Amos (S) 1967				
1969: 200				

N.B.

- 1- Les centres d'enseignement dont les noms sont encadrés sont ceux dont le maintien ou la création sont mis en doute par la Mission.
- 2- En tenant compte des "centres douteux", il y aurait donc, en septembre 1969:
32 CEGEP, dont 30 en opération et 2 en organisation
5 collèges associés
4 succursales

3- La clientèle étudiante serait la suivante:

Région no 1 + 9:	3635
Région no 2 :	3900
Région no 3 :	8800
Région no 4 :	5690
Région no 5 :	2100
Région no 6 :	27700
Région no 7 :	1100
Région no 8 :	1500

Total: 54,425

T R O I S I E M E P A R T I E

Evolution et développement du réseau

Dans sa note du 10 octobre au ministre, M. Jean-Marie Beauchemin poursuivait:

"Après l'expérience d'un an, il nous apparaît essentiel d'avoir une vue d'ensemble de l'orientation du réseau et des problèmes de coordination de l'enseignement des différents collèges, de répartition des différentes options professionnelles, de la collaboration nécessaire entre les collèges d'une même région, des implications des succursales de CEGEP et des associations de collèges prévues."

Pour différentes raisons, la Mission n'a pas été en mesure, au cours des derniers mois, d'effectuer, pour son propre compte, ce travail d'évaluation et d'exploration. Entre-temps, la Commission de l'Enseignement technique et professionnel du Conseil supérieur a conduit une enquête auprès des douze premiers CEGEP. Son rapport quoique volumineux, ne fait que systématiser des renseignements que, pour la plupart, nous possédions déjà. Mais à cause de la période pendant laquelle le questionnaire a été rempli - les CEGEP n'en étaient qu'à leur début - les conclusions semblent un peu hâtives. Plusieurs déficiences ont été normalement corrigés depuis, et les autres le seront graduellement. Pour sa part, le Service de l'Organisation de l'Enseignement de la DIGEC suit de très près la marche des opérations dans les CEGEP et le développement des options professionnelles.

Pour assurer la relève de la Mission des Collèges dont le mandat est terminé, une autre commission de coordination et

de développement devrait être créée. Sa composition et son rattachement direct au sous-ministre responsable lui confèreraient une objectivité et une mobilité qu'il est difficile au Service de l'Organisation de l'Enseignement, d'atteindre: trop de tâches variées le sollicitent quotidiennement.

L'un de ses principaux objectifs serait précisément d'étudier le type de collaboration qui doit exister entre les collèges et de préciser le rôle et l'opportunité de succursales ou de collèges associés.

L'avènement et l'application de la loi-cadre des institutions privées d'enseignement peuvent modifier l'attitude des institutions elles-mêmes. Plusieurs voudront sans doute changer leur position et redéfinir leur statut. La Mission n'a jamais été encline à recommander l'association d'une Maison d'enseignement collégial avec un CEGEP et a toujours considéré cette solution comme un palliatif ou comme un moyen détourné d'assurer la gratuité scolaire.

Puisqu'une loi-cadre a été votée pour prendre soin des institutions privées, c'est qu'on en a reconnu l'utilité sinon la nécessité. Il ne serait pas conforme à l'esprit de la réforme scolaire, pas plus qu'à la législation actuelle de transformer tous les centres d'enseignement collégial en CEGEP publics ou en succursales.

Il appartiendrait à la Commission de l'enseignement collégial, de concert avec la Commission spéciale créée par le Bill 56, de planifier la répartition des institutions publiques et privées dans les deux réseaux. Comme on peut le remarquer ailleurs dans ce rapport et nonobstant les avis donnés et les décisions prises ou en voie de l'être, la Mission estime que des collèges comme ceux de Matane, Ste-Anne, St-Georges, Victoriaville, etc. devraient demeurer des institutions privées, reconnues d'intérêt public, plutôt que d'ambitionner le statut de CEGEP ou de succursales. On risque ainsi de perpétuer un état de chose contre lequel la Commission Parent avait voulu réagir et la population en proie à l'insécurité ou balotée par des mouvements d'opinions dont elle ne peut mesurer la portée, réclame à grands cris des solutions locales tronquées qui ne concordent pas toujours avec le bien commun de la Province.

Qu'on les appelle succursales, maisons associées, campus secondaires ou commandites, ces mini-centres d'enseignement collégial reliés artificiellement à un CEGEP principal ne possèdent pas les liens organiques capables d'assurer une symbiose féconde. Il faudrait attendre que les CEGEP aient atteint une consistance plus grande avant de leur adjoindre, si nécessité il y a, une "succursale" qu'il leur faudra administrer à distance.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

DE LA

MISSION DES COLLEGES

	CEGEP en 1969	CEGEP plus tard	Autre solution
Natane			Privé - d'intérêt public
Hauterive			Associé - statu quo
Lac St-Jean		X	
Québec-Méridc	X		
Lévis-Lauzon	X		
Thetford	X		
Rivière-du-Loup	X		
St-Georges			Privé - d'intérêt public
La Pocatière			Privé - d'intérêt public
Victoriaville			Privé - d'intérêt public
Drummondville	X		
St-Jérôme		X	
Tracy			Succursale - statu quo
Granby			Succursale - statu quo
Mtl Sud-Ouest (francophone)	X pour opération dès que prêt		
Laval (francophone)	X pour opération dès que prêt		
Mtl Sud-Ouest (anglophone)			MacDonald College
Laval (anglophone)			Campus unique avec Laval francophone
Scolasticat Central			Privé - d'intérêt public
Amos			Succursale, pour le
Québec (anglophone)			Intégration à Ste-Foy